

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20250407-D2025220-DE  
Reçu le 09/04/2025

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_20**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Monsieur Anthony DOUET, Adjoint, pour le Maire empêché.

Nombre de conseillers en  
exercice : 18

Date de convocation du : 31 Mars 2025

Présents : 14

**Présents :** Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 17

**Objet : Aide aux voyages  
scolaires des élèves diracois**

**Pouvoirs :**

Madame DULAC Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur LAFENETRE Pascal  
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony  
Madame MONTEGU Bénédicte a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame MONTEGU Bénédicte

**Secrétaire de Séance :** Madame Annick CHEVALERIAS

La Commune de Dirac verse chaque année une subvention à l'Association des Parents d'Elèves pour l'organisation d'un voyage scolaire.

D'autres établissements ont sollicité la mairie pour l'octroi du même type de subvention.

La Commune souhaite soutenir les familles des élèves scolarisés dans d'autres écoles.

Afin d'avoir une approche cohérente pour tous les élèves, il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler pour l'année scolaire 2024-2025 le soutien financier aux parents d'élèves diracois scolarisés au collège,
- de participer à hauteur de 30% du reste à charge des familles, dans la limite de 50 €.
- de confier au CCAS le soin d'abonder cette somme pour les familles les plus en difficulté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de renouveler pour l'année scolaire 2024 \_ 2025 le soutien financier aux parents d'élèves diracois scolarisés au collège,

**DECIDE** de participer à hauteur de 30% du reste à charge des familles, dans la limite de 50 €.

**DECIDE** de confier au CCAS le soin d'abonder cette somme pour les familles les plus en difficulté.

**Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 09/04/2025

Pour le Maire empêché,  
Le 1er Adjoint  
Anthony DOUET

